



Anne-Marie Cocula

Qui a volé la crosse de l'abbé de la Sauve-Majeure ?

In *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du cinquième colloque tenu à La sauve-Majeure les 9, 10, 16 et 17 septembre 1995, CLEM, 1996, pp.287-289.



Conditions d'utilisation : l'utilisation du contenu de ces pages est réservée à un usage personnel et non-commercial. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable du CLEM. Contact : clempatrimoine@free.fr.



Citer ce document : Cocula (Anne-Marie), Qui a volé la crosse de l'abbé de la Sauve-Majeure ?, *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du 5e colloque tenu à La sauve-Majeure les 9, 10, 16 et 17 septembre 1995, CLEM, 1996, pp.287-289.
<http://www.clempatrimoine.com>

Qui a volé la crosse de l'abbé de La Sauve-Majeure ?

ANNE-MARIE COCULA

Université Bordeaux III-Michel de Montaigne

Les faits sont simples ou, apparemment, simples. Par arrêt du 7 juillet 1567, les conseillers du parlement de Bordeaux, en présence du président de Roffignac, prononcent une nouvelle sentence à l'encontre du nommé Daniel Goyneau qui s'était pourvu en appel auprès du parlement après avoir été condamné en première instance par le juge ordinaire de la Sauve-Majeure. Ce premier procès, dont on ignore la date, avait pour origine une plainte de l'abbé de La Sauve pour le vol de sa crosse, insigne éminent de son autorité. A l'issue de ce procès, le juge de La Sauve-Majeure ne prononce pas une sentence trop sévère à l'encontre de Daniel Goyneau obligé seulement de rendre la crosse volée dans l'état qui était le sien avant le larcin et d'acquitter une amende de 50 livres à titre de dédommagement à l'abbé de La Sauve, alors Hélie de Gontaud, sieur de Saint-Geniés. Par contre, en appel, Daniel Goyneau est sévèrement puni : non seulement l'amende de 50 livres est maintenue, mais elle est complétée par une autre de 10 livres qui sera versée au roi. Surtout, Daniel Goyneau est condamné à faire amende honorable selon

l'humiliant et douloureux cérémonial prévu à cet effet. En chemise, pieds nus, la corde au cou, une torche de cire ardente entre les mains, il demandera pardon au roi et à la justice devant la grande porte de l'abbaye. Ensuite, battu, fustigé, tant à la Sauve qu'à Créon, le jour du marché, il sera banni de la juridiction. A ses côtés, Pierre Fort, qui a fait appel en même temps que lui, est pareillement condamné avec, toutefois, une amende de 25 livres seulement à verser à l'abbé de La Sauve. Comme lors du premier procès, la restitution de la crosse doit se faire *"en l'estat qu'elle estoit lors qu'elle fut desrobée"*.

Ces faits sont loin d'être anodins. Dérober la crosse d'un abbé aussi vénérable que celui de La Sauve n'est pas un mince délit. On ne s'en prend pas impunément au symbole d'un pouvoir hiérarchique et sacré. Mais la leçon la plus significative de ce fait divers est contenue dans le glissement qui s'opère entre les deux jugements. Le premier s'attache au vol et au dédommagement qu'il impose. Le second s'en prend à l'impiété d'un geste considéré comme sacrilège. Trop de données échappent pour interpréter tous

les aspects de cette aggravation de la faute et de la peine infligée à Daniel Goyneau et Pierre Fort. De ces deux condamnés on ne connaît ni l'âge, ni la profession. On sait seulement qu'ils sont originaires de la ville de Bourg. De même, si tant est qu'ils soient coupables, on ignore tout des circonstances du vol de la crosse et du moment où il s'est produit. Soit, il s'agit d'un larcin "ordinaire", facilité par les troubles des premières guerres de religion et occasionné par les difficultés économiques du temps qui accroissent la convoitise. Soit, il s'agit d'un rapt "extraordinaire" contemporain des premières vagues de l'iconoclasme aquitain, transformées en tempête durant le printemps et l'été 1562.

L'édit de janvier 1562 reconnaissait, en effet, aux protestants une liberté de conscience assortie d'une liberté de culte placée sous contrôle étroit de la monarchie. Telle était l'application de la politique du chancelier Michel de l'Hôpital afin de rétablir la paix dans le royaume en attendant la tenue d'un concile qui devrait tenter de rétablir l'unité de l'Eglise de France. Catherine de Médicis

avait soutenu cette quête difficile d'une coexistence religieuse entre une minorité protestante active et combattante, et une majorité de catholiques de plus en plus hostiles à la diffusion de la doctrine réformée et au comportement de ses fidèles. Avant même le massacre de Vassy, en mars 1562, qui provoque le déclenchement de la première guerre de religion, la Guyenne s'est embrasée. Au printemps, l'incendie s'est propagé tandis que les chefs du parti protestant tentent de s'emparer de villes-fortes afin de négocier chèrement les clauses religieuses d'un prochain édit de pacification. Bordeaux, la capitale de la province, est ainsi devenue une proie tentante tandis que les églises et les abbayes du Bordelais et de l'Entre-deux-Mers servent de cibles aux violences de ceux qui condamnent le culte des images².

La grande et vénérable abbaye de La Sauve constitue une destination de choix pour les expéditions punitives de ceux qui mutilent et "tuent" les statues de saints, les crucifix, les sculptures des tympans et des chapiteaux. L'abbaye constitue l'épicentre d'un vandalisme "tourbillonnant" qui s'exerce tant dans la vallée de la moyenne Dordogne qu'en Réolais et Bazadais. Cette situation vulnérable est exploitée par Monluc au moment où il reçoit mission de rétablir l'ordre en Guyenne aux côtés de Burie, lieutenant général du roi dans la province. C'est à La Sauve qu'il fait souvent étape et que ses soldats se retirent entre deux opérations ou deux coups de main. Plus prosaïquement, c'est dans les prairies dépendantes du temporel de l'abbaye, que vont paître les chevaux qui servent de réserve aux troupes déjà engagées au combat. Cette

protection a un prix : dans ses *Commentaires*, Monluc signale que c'est Hélie de Gontaud, l'abbé de La Sauve qui l'a renseigné sur le mouvement des troupes protestantes dans l'Entre-deux-Mers et sur leur présence à Targon. Ce renseignement est à l'origine du combat de Targon livré le 17 juillet 1562 par les soldats de Monluc. Les bons offices de l'abbé de La Sauve ne s'arrêtent pas là, ou s'exercent plus subtilement, puisque l'un de ses serviteurs a pour mission de servir d'intermédiaire entre Burie et Monluc, davantage portés à se soupçonner mutuellement qu'à s'entendre³.

Dans ces conditions, l'abbaye de La Sauve constituait la plus tentante des proies pour ceux qui voulaient s'acharner contre son décor religieux ou dérober ses richesses. Peut-être Daniel Coyneau et Pierre Fort ont-ils fait partie de ces raids de "casseurs" partis à l'assaut du patrimoine prestigieux de la grande abbaye⁴. L'hypothèse est probable puisque le Bourgeois dont ils sont originaires constitue alors un foyer actif de protestantisme dont partent des bandes armées en direction du Bordelais et de l'Entre-deux-Mers. Il se peut aussi que le vol de la crosse soit intervenu plus tard à l'occasion de la reprise des troubles consécutifs à l'application de l'édit de pacification d'Amboise promulgué en 1563.

Une chose est certaine, quatre ans plus tard, au moment où l'arrêt du parlement condamne plus sévèrement Daniel Goyneau et Pierre Fort, la situation politique et religieuse s'est encore aggravée. En effet, les années de calme très précaire et de paix armée qui succèdent à l'édit d'Amboise, sont aussi celles de la prépa-

ration d'une nouvelle guerre de religion. Ces "seconds troubles" débutent ouvertement en septembre 1567 lorsque les protestants tentent de surprendre à Meaux le jeune roi Charles IX et la famille royale, les obligeant à regagner Paris sous la haute protection des Suisses, gardiens rapprochés de la personne royale. Deux mois auparavant, les conseillers du parlement de Bordeaux ont rendu leur arrêt à l'encontre de Daniel Goyneau et Pierre Fort. A coup sûr leur sévérité aurait été plus grande encore s'ils avaient jugé après la "surprise de Meaux". Mais, déjà, existent des signes manifestes du durcissement religieux du parlement qui expliquent le traitement infligé aux deux accusés du vol de la crosse de l'abbé de La Sauve.

Ce radicalisme catholique des conseillers qui ira crescendo jusqu'à La Saint-Barthélémy s'inscrit en réaction à la puissance encombrante de la maison d'Albret, dont le chef de famille, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, s'est ralliée à la Réforme, entraînant dans son sillage un puissant réseau de fidèles, ossature juridique et militaire d'une clientèle à toute épreuve. Dans ces conditions, la tendance modérée des conseillers, déjà minoritaire, a été évincée par les plus radicaux rangés sous la bannière du président Roffignac, celui-là même qui a signé au bas de l'arrêt du 7 juillet 1567. Monluc a fait école et la politique du chancelier Michel de l'Hôpital a échoué quelques mois à peine après la promulgation de l'édit de Janvier. C'est au sein du parlement de Bordeaux qu'émerge, dès 1564, une ligue regroupant autour de Roffignac les plus ultras des conseillers bordelais. Alarmée par leur intransigeance et leur résistance,

Catherine de Médicis profite de l'étape bordelaise du grand tour de France du jeune Charles IX et de la cour pour les rappeler à l'ordre et à l'obéissance. Peine perdue, dès que la longue caravane de la cour ambulante a quitté la capitale de la Guyenne, le clan des ligueurs se reconstitue et se renforce. Sourdement mais avec une rare efficacité se mettent en place les réseaux d'une répression désormais bien organisée. Leurs craintes sont ravivées, dès 1566, par l'annonce aux frontières du royaume des grandes violences iconoclastes survenues en Flandre dans les provinces révoltées contre l'Espagne et l'Eglise catholique¹.

Daniel Goyneau et Pierre Fort ont sans doute fait appel de leur premier procès au plus mauvais moment qui soit. Eux qui avaient bénéficié de l'indulgence du juge de La Sauve, eu égard à la gravité de la faute qui leur était reprochée, subissent la rigueur de conseillers de plus en plus hostiles ou de plus en plus inquiets vis-à-vis d'une situation qui compromet leur autorité. S'il est aisé, grâce au contenu des arrêts, d'analyser l'évolution de leur comportement, il est plus difficile de connaître celle de populations restées majoritairement catholiques dans la région. Peut-être pourrait-on trouver, pour les habitants de La Sauve, un élément de réponse dans la communication éclairante de Michèle Gaborit sur les

peintures murales de l'église Saint Pierre de La Sauve. La crucifixion, datée de 1566, se situe justement à la fin de l'intermède de paix qui sépare les deux premières guerres de religion. Succédant de quelques années seulement à l'iconoclasme ravageur de 1562, elle précède de quelques mois les raids iconoclastes des capitaines protestants de Guyenne entre 1567 et 1570. Cette oeuvre s'inscrit-elle dans le processus de "recharge sacrale", mis en valeur par Olivier Christin, pour redonner aux images la sanctification qui leur était violemment enlevée par les "casseurs" ? Passifs ou actifs, les fidèles catholiques sont impliqués dans cette sacralisation renouvelée qui est, pour eux, rachat et purification. En même temps, le poids du sacrilège s'en trouve accru pour leurs adversaires en religion. Les voleurs présumés de la crosse de l'abbé de La Sauve n'avaient donc aucune chance d'apitoyer leurs juges bordelais...

Qu'est donc devenue la crosse de l'abbé de La Sauve Majeure ? Les arrêts du parlement ne contiennent plus aucune indication à son sujet et l'on ignore tout autant le destin des deux condamnés, qu'ils aient été ou non coupables. Si l'on admet que les circonstances ne se prétaient guère au retour de la crosse dans l'abbaye, il reste trois hypothèses possibles qui concourent au même résultat

pour l'objet sacré qu'elle était avant d'être dérobée. Ou bien elle a constitué le butin de voleurs ordinaires qui s'en sont débarrassés moyennant espèces sonnantes et trébuchantes. Ou bien elle a servi, avec d'autres objets de culte dérobés au clergé et dans les églises, à alimenter le trésor de guerre du parti protestant qui en avait bien besoin pour le recrutement et l'armement de ses troupes. A moins qu'elle n'ait été utilisée pour le service du roi après avoir été retrouvée ou récupérée par ceux qui combattaient dans le camp des catholiques. Car, la monarchie a abondamment puisé elle aussi dans les richesses de l'Eglise pour mener à bien ses campagnes militaires contre les protestants. Consentant ou non, le haut clergé était contraint d'obéir à des ordres destinés à lui porter secours et sauvegarde. Dans tous les cas, la crosse a eu bien peu de chances de demeurer intacte et d'être restituée à son possesseur, l'abbé de La Sauve.

NOTES :

1) Arch. Dép. Gir. série B, arrêts du parlement de Bordeaux, 7 juillet 1567, liasse 238, pièce 107, fol. 1981.

2) Valérie CANTERO, "Tempêtes" iconoclastes en Guyenne au début des guerres de religion, T.E.R. Bordeaux III, 1993, 88p. et annexes.

3) Commentaires de Blaise de MONLUC, Bibliothèque de la Pléiade, 1964, pp. 521-525.

4) Olivier CHRISTIN, *Une révolution symbolique. L'iconoclasme ligué et la reconstruction catholique*, Paris, éd. de Minuit, 1991, 350 p.

5) Solange DEYON, Alain LOTTIN, *Les canons de La 1566. L'iconoclasme dans le Nord de la France*, Paris, 1981, 255 p.

Un territoire anciennement occupé

- d'abord, une villa gallo romaine plusieurs fois détruite par les invasions,

- puis, à partir du XIII^e siècle un village de paysans près de l'abbaye cistercienne de Bonlieu dans la baronnie de Montferrand : le Territoire des Reliques,

- enfin un hameau de la paroisse de Bassens sur la route royale qui mène à Bordeaux : le Cherbon-Blanc, particulièrement actif au XVIII^e siècle.



Domaine «Les Flandres» - Carbon-Blanc. Ruines gallo-romaines découvertes au début du siècle à l'emplacement de l'actuel Foyer Municipal.

Une commune de création récente



Eglise en cours de restauration.

- juin 1848 : inauguration de la chapelle du Carbon-Blanc, simple annexe de la paroisse de Bassens.

- mai 1849 : transformation de la chapelle du Carbon-Blanc en église paroissiale sous le vocable de saint Paulin.

- mars 1853 : création de la commune du Carbon-Blanc, une des plus petites communes de la Gironde (386 ha) par scission de la commune de Bassens.

- actuellement faisant partie de la Communauté Urbaine de Bordeaux, commune conviviale de 6000 habitants qui s'est harmonieusement développée ces dernières années.